NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ANNEE 2010

Un modèle de concession spécifique : le monopole historique de GrDF

Chaque commune est propriétaire des réseaux (et autres ouvrages) de distribution publique de gaz sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité, de la qualité de cette distribution.

Depuis 2004, le marché de fourniture de gaz est ouvert à la concurrence.

Toutefois la **distribution** de gaz reste confiée à GrDF, sous forme de concession, et ce pour toutes les collectivités ayant déjà un réseau de distribution de gaz naturel, comme Reims. Seules les collectivités non équipées peuvent choisir leur distributeur.

Dans le cadre « historique », GrDF, distributeur, est donc responsable de l'exploitation des réseaux, avec des tarifs d'acheminement péréqués nationalement, reposant sur un équilibre calculé au niveau national, des recettes et des dépenses liées à l'activité déléguée.

Aujourd'hui, 9 300 communes confient l'exploitation de ce réseau à GrDF de par leur appartenance au patrimoine historique du monopole, 100 contrats ont été négociés par DSP dont 80 confiés à GrDF.

Les points marquants de la concession en 2010

Le patrimoine de la concession

Le réseau de distribution de gaz naturel est constitué de :

- ✓ Postes de détente dont la fonction est d'abaisser la pression du gaz naturel 84 postes
- ✓ Canalisations qui permettent le transit du gaz naturel depuis les postes de détente jusqu'aux branchements des clients. L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de plus faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression »
- ✓ Branchements qui relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels.

Modernisation du réseau dans le cadre du projet tramway

- ✓ Canalisations basse et moyenne pression : 435 689 m en 2010, dont :
 - Canalisations en polyéthylène : 237 400 m (+ 0,6 %)
 - Canalisations en acier : 183 989 m (- 0,8 %)

Sécuriser les ouvrages : un engagement de chaque instant

La qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- ✓ Nombre d'appels de tiers
- √ Nombre d'incidents
- ✓ Nombre de dommages aux ouvrages

Afin d'assurer une sécurité optimale des installations et des clients, GrDF dispose d'un Centre d'Appel Dépannage qui reçoit les appels de tout personne (n° Azur) signalant une odeur de gaz, un manque de gaz. Ce centre analyse l'appel du client et déclenche l'intervention si nécessaire.

En 2010, 2 316 appels ont été comptés (+ 5,5 %).

Cette augmentation s'explique par la meilleure gestion et fiabilité technique du centre d'appel et un contexte de sensibilisation plus fort de l'usager.

1139 incidents (+ 17,9 %) ont été pris en charge, avec ou sans incendie, manque de gaz ou de pression, ou autre nature.

5 incidents sur Reims ont été considérés comme significatifs en 2010 (dont 1 incident le 30/12/2010 rue du général Marzillier avec 6 alimentations coupées et 6 clients évacués et avec une ou plusieurs victimes).

Par ailleurs, GrDF surveille son réseau de gaz naturel avec le passage, dans les rues, d'un véhicule spécialement équipé, ou à pied.

Les clients de la concession

En tant que concessionnaire, GrDF assure l'exploitation des réseaux de distribution et l'acheminement du gaz pour le compte de tous les fournisseurs.

Il réalise un certain nombre de prestations à la demande des fournisseurs, étant le seul habilité à intervenir sur son réseau :

- √ Changements de fournisseurs : 877
- ✓ Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement) : 1 443
- √ Mises en service : 7 358

La rémunération de GrDF provient uniquement des tarifs d'acheminement et des prestations associées, soit :

- ✓ Nombre de clients : 52 399, soit une légère baisse en 2010
- ✓ Quantité acheminée : 1 841 423 300 kWh, soit une hausse de 6,67 %
- ✓ Recettes d'acheminement : 14 536 928 €, soit une hausse de 7 %.

De manière générale, la baisse globale de l'acheminement est constatée sur l'ensemble du réseau national, ce qui explique la volonté actuelle de GrDF de rechercher de nouveaux clients afin d'assurer la pérennité du réseau concédé.

Eléments financiers de la concession

Dépenses d'investissement

En 2010, GrDF a investi 1 632 277 € sur Reims pour développer ses réseaux (425 220 €) et moderniser ses ouvrages (1 207 057 €).

L'objectif de GrDF est de maintenir durablement un réseau performant afin d'en garantir la disponibilité, la fiabilité et la sécurité.

Valeur du patrimoine

- ✓ Patrimoine concédé (valeur nette) : 35 859 647 €, soit + 1,1 % par rapport à 2009 dont
 - ▶ Branchements (valeur nette): 17 515 781 €, soit une hausse de 2,5 %
 - > Canalisations (valeur nette): 17 467 927 €, soit en quasi stabilité
 - > 84 postes de détente de distribution publique (- 2 postes), d'une valeur nette de 875 939 €.
- ✓ Valeur de remplacement du patrimoine, soit la valeur du réseau à renouveler avant l'échéance du contrat : 140 057 099 €, soit une hausse de 18,13 %.

Recettes d'exploitation

Les recettes proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base des tarifs péréqués nationalement et publiés par les pouvoirs publics sur proposition du régulateur (CRE).

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations du distributeur GrDF (principalement la participation des clients aux raccordements et travaux).

Les recettes d'acheminement de gaz s'élèvent à 14 536 928 €, soit en hausse de 7 %. Les recettes hors acheminement s'élèvent à 893 147 €, pour un total de 15 430 075 €.

Charges d'exploitation

En 2010, les charges d'exploitation reconstituées s'élèvent globalement à 10 595 164 €, contre 13 543 405 € en 2009 (- 27 82 %).

Dans le montant total des charges, on distingue des charges exposées régionalement (charges de maintenance, de relève ...) et des charges exposées au niveau national (charges de siège et activités centralisées comme les centres d'appels, le centre d'étude et de relève ...).

Redevances annuelles pour la Ville de Reims

La redevance annuelle de fonctionnement est quasi stable en 2010 à 75 718 €.

La redevance d'occupation du domaine public, dont le montant est fixé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, est pour 2010 de 13 265 €, soit là également une quasi stabilité.

Au total, la Ville de Reims a donc perçu, en 2010, 88 983 €.